



## **Compte rendu de la réunion du mercredi 08 mars 2017**

**Présents :** CUYALA F. HOURDEBAIGT J. CARRASQUET C. PEYROU D. CAILLEY J-P. PH. LADAURADE. MIRANDE D. MAISONNAVE JP.

**Absent :**

**Absent excusé :** VUILLECARD St.

**Invités :**

### **Ordre du Jour :**

- a) Approbation Compte Rendu de février
- b) Grillades de fin de campagne chevreuils
- c) Nuisibles mars
- d) Repas sanglier
- e) Brevet sur lièvre et chevreuil
- f) Demande de carte
- g) Comptages nocturnes

#### **a) Approbation Compte Rendu de février**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **b) Grillades de fin de campagne chevreuil**

Compte tenu que les participants aux battues renards et aux battues chevreuils sont dans l'ensemble les mêmes, il est proposé de faire un seul repas de clôture pour les 2 activités. Le CA se prononce favorablement.

#### **c) Nuisibles mars**

Sur les 8 battues demandées pour mars, dans un premier temps 2 nous ont été accordées. Le président a pris contact par mail avec le technicien de l'UG9 pour lui faire part de sa surprise. Le contenu des mails est le suivant :

Mail au technicien ug9

*J'accuse réception de l'autorisation citée en objet datée du 03 février. A mon grand étonnement, sur les 8 battues demandées seules 2 me sont accordées. La question que je me pose est la suivante. Ma demande devant passer par l'accord de la fédération, celle ci a-t-elle émis un avis défavorable à ma demande ? Ou est-ce une initiative de la DDTM malgré un éventuel avis favorable de la fédération ? Me serait-il possible d'avoir une copie de ma demande transmise à la DDTM avec l'avis de la fédération. Merci de me donner des nouvelles.*

Réponse du technicien

*Bonjour, je ne vois pas passer les demandes de battues aux renards. Si je les voyais je ne me permettrais pas de modifier l'avis des présidents sans les avoir consultés auparavant. Etant absent je transmets votre message à la directrice.*

(Mail au technicien ug9

*Mon contact n'avait pour but que d'obtenir une réponse de la fédération à la question que je me pose. J'ai cru comprendre que le lien président fédération devait se faire par le biais du technicien. Je regrette que vous ayez reçu ma demande comme empreinte d'une certaine accusation vous concernant. Désolé, ce n'était vraiment pas mon intention.)*

Mail de M. Jean Marc PRINCE (Service Développement Rural Environnement Montagne Unité Natura 2000 chasse et faune sauvage DDTM des Pyrénées Atlantiques) à la fédération

*Je fais suite à votre interrogation concernant la société de chasse de Monein qui a une autorisation pour 2 battues aux nuisibles pour le mois de mars 2017 alors qu'ils en avaient 6 en 2016.*

*Après avoir effectué une vérification du publipostage du 3 février qui concernait 95 autorisations accordées, il s'avère qu'il y a une erreur sur le nombre de battues pour 7 d'entre elles, à savoir :*

*- Société de chasse de Monein : 2 battues sur l'autorisation au lieu de 4 (résultat du calcul tenant compte du nombre de communes, des élevages sur le secteur et des dégâts déclarés).*

*Cela provient d'un problème sur le fonctionnement du publipostage qui, je l'espère, ne se produira plus. J'édite une nouvelle autorisation rectifiée pour ces 7 structures, que je leur enverrai dès validation par le chef du SDREM.*

Cette situation nous interpelle sur plusieurs points.

- 1) Sans réaction de notre part, la soi-disant erreur de publipostage aurait-elle été rectifiée par l'administration ?
- 2) L'attribution se fait visiblement en fonction du nombre de communes, des élevages sur le secteur et des dégâts déclarés. A quoi sert alors le bilan de l'année passée rendu obligatoire qui conditionne l'octroi des battues puisqu'il n'est pas mentionné ci-dessus ?
- 3) Quant aux élevages, il semble que l'éleveur de quelques volailles pour sa consommation personnelle ne soit nullement pris en compte. Pourtant ils sont très nombreux sur les 3 communes.
- 4) Il est navrant de constater que les actions de régulation soient décidées par l'administration sans tenir compte de l'avis des responsables cynégétiques sur le terrain.
- 5) Faudra-t-il que les dégâts augmentent pour obtenir un nombre de battues équivalents aux années précédentes ? Force est de constater qu'il n'y a pas de place pour la prévention. Le relatif équilibre constaté les années précédentes risque d'être rompu puisqu'on ne pourra pas intervenir de la même façon que les années précédentes.

#### **d) Repas sanglier**

Contrôler les entrées : J. Hourdebaigt, Ph. Ladaurade

Tenir le bar : JP Cailley, D. Mirande,

Aménager la salle : Tous les membres du bureau

Nettoyer la salle : Tous les membres du bureau et les volontaires

#### **e) Brevet sur lièvre et chevreuil**

Le beau temps étant de la partie, ce fut une réussite. Concurrents, juges, spectateurs et accompagnateurs ont souligné la qualité de l'accueil qui leur a été réservé. MM. Les maires de Monein et Cuqeron ont fait part de leur satisfaction pour le moment convivial du repas du samedi soir.

Le bureau tient à remercier tous les bénévoles (toujours les mêmes) qui se sont investis pour la réussite de ce projet.

Un compte rendu est soumis à l'approbation du bureau. Il sera mis sur le site.

#### **f) Demande de carte**

Une demande de carte nous est parvenue. Lecture est faite. Le bureau se prononce favorablement.

#### **g) Comptages nocturnes**

Réalisés le 01 sur la partie nord du territoire et le 02 mars sur la partie sud. Le recensement lièvre traduit une stabilité. Par contre au niveau chevreuil et renard, la hausse est sensible.

GIC 2016 : 20 lièvres, 82 chevreuils, 1 renard

GIC 2017 : 24 lièvres, 125 chevreuils, 3 renards

Hors GIC 2016 : 25 lièvres, 205 chevreuils, 4 renards.

Hors GIC 2017 : 25 lièvres, 243 chevreuils, 13 renards.

Inquiétude pour le chevreuil. Nous allons devoir revoir notre mode de régulation. Moins de bracelets consacrés au tir du brocard en été pour avoir des chances de prélever davantage de chevrettes en battue. Le plan de chasse risque d'être plus contraignant au détriment du temps consacré au sanglier. On peut aussi envisager de commencer les battues dès l'ouverture tous les jeudis. Si dégâts avérés, tir de la chevrette dans les vignobles par chasseurs de l'association volontaires. Si ces mesures se révèlent inefficaces il ne restera plus qu'à envisager d'augmenter le plan de chasse.